**Direction Générale Déléguée aux**
**Ressources Humaines**
**DGDRH**

# Information
# A l'attention des nouveaux arrivants

## LE PRELEVEMENT A LA SOURCE

Le prélèvement à la source (PAS) est en application depuis janvier 2018. Son taux est déterminé à l'été en fonction de votre dernière déclaration d'impôt. Ce taux personnalisé dépend de la situation fiscale de votre foyer l'année antérieure. Il est révisé le 1er septembre de chaque année, en fonction de votre déclaration des revenus.

L'Université n'intervient ni dans la mise en place, ni dans la mise à jour des taux d'imposition. C'est une spécificité relative à la fonction publique d'Etat, puisque ce sont les Directions Départementales de Finances Publiques (DDFIP) qui réalisent le virement des rémunérations. Les SIP (Service Impôts Particuliers) incrémentent leurs données au niveau de la DDFIP, qui ensuite applique votre taux d'imposition.

La DGDRH tient à vous préciser les points suivants :

- En tant que nouvel arrivant, il est appliqué un taux neutre («non personnalisé») à la rémunération versée, en attendant un réajustement du taux réel («taux personnalisé»), effectué par DDFIP. La DGDRH ne peut pas intervenir sur l'application de votre taux de PAS.

- Il peut s'écouler jusqu'à trois mois avant que la prise en compte, par la DDFIP, de votre taux personnalisé soit effective sur votre bulletin de paie.

- Si vous devez percevoir un acompte le prélèvement à la source s'applique également sur la somme à percevoir sur votre compte bancaire selon le barème non personnalisé et non selon votre taux personnalisé de PAS.

Le barème des taux neutres ou non personnalisés est consultable sur : https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/11255-PGP.html
L'Université n'étant pas un organisme collecteur du PAS, il vous appartient de vous rapprocher de votre SIP pour en obtenir des régularisations ou des informations. Pour les contacter, plusieurs possibilités :

Site : prelevementalasource.gouv.fr
Votre espace personnel sur : www.impots.gouv.fr
Par téléphone au:0809 401 401 (Appel non surtaxé)